C2D92

Conseil de Développement Durable des Hauts-de-Seine

Avis
sur le Grand Paris

Avis n°9

15 juillet 2010

Conseil de Développement Durable des Hauts-de-Seine

Avis sur le Grand Paris

SOMMAIRE

1 – Le C2D 92 considère que le territoire des Hauts-de-Seine dispose des atouts suivants. **p. 6**

2 – Le C2D 92 considère que le projet de Loi sur le Grand Paris peut améliorer l'attractivité économique des Hauts-de-Seine. **p. 9**

2-1 – Pour renforcer les activités et la qualité de vie et en attirer de nouvelles, il importe de développer une approche économique globale, selon une logique de complémentarité des territoires et des activités. **p. 9**

2-2 – Le C2D 92 insiste sur l'importance du réseau des TPE et des PME qui constituent 95% des entreprises dans les Hauts-de-Seine et leurs difficultés à s'installer ou à se développer dans un contexte d'augmentation du prix du foncier **p. 9**

2-3 – Le C2D 92 exprime également l'importance d'éviter une tertiairisation massive du département en repositionnant l'industrie, le stockage, le commerce et la distribution comme une composante de la ville, en proximité des zones d'activité, de manière à mieux gérer les flux de matières et de personnes. **p. 10**

2-4 – Un ensemble de services à la personne, come la santé et le soutien aux personnes âgées et handicapées, représente un élément important pour le territoire et ses habitants. **p. 12**

2-5 – L'insertion par l'activité économique mérite d'être d'avantage développée, avec par exemple des locaux loués préférentiellement pour développer ce type d'activités. **p. 12**

2-6 – Le développement culturel et touristique représente un rôle important dans l'attractivité économique. **p. 12**

2-7 – Le C2D 92 s'interroge sur le développement du sud du département. **p. 12**

3 – Le C2D 92 met en avant l'opportunité que représente l'aménagement des territoires autour des gares du métro automatique pour faire émerger de nouvelles polarités de logements accessibles à tous, tout au long de la vie, dans la diversité des revenus et des âges. **p. 14**

3-1 – Ainsi, considérant le manque de logements dans les Hauts-de-Seine et le besoin de logements pour tous, le C2D 92 propose qu'une politique globale du logement soit développée avec l'ensemble des acteurs concernés. **p. 14**

3-2 – Le C2D 92 relève aussi l'urgence de développer l'offre de logements sociaux. **p. 17**

3-3 – Le C2D 92 met aussi en avant l'importance de développer les logements des étudiants. **p. 18**

4 – Le C2D 92 considère que l'amélioration de la mobilité quotidienne est l'un des enjeux majeurs du Grand Paris. **p. 19**

4-1 – Le C2D 92 exprime l'importance de mener une réflexion globale sur les objectifs structurants et les conditions de déploiement sur le territoire de ce nouveau réseau **p. 20**

4-2 – Il importe de concevoir les déplacements globalement au service des usagers et de ne pas uniquement raisonner en territoires desservis mais plutôt en besoins quotidiens. **p. 22**

4-3 – Le C2D 92 considère que le choix du positionnement des gares devra prendre en compte, non seulement les territoires directement desservis et leur poids en matière d'habitants et d'emplois, mais également les capacités de rabattement à partir des réseaux de transports existants (métro, tramways, bus, SNCF), des projets d'ores et déjà engagés et des capacités de création de parcs de stationnement relais et de pôles de services. **p. 22**

4-4 – Considérant l'importance de proposer des modes alternatifs au déplacement motorisé individuel et relevant que les Plans de déplacements des employés sont obligatoires pour les organisations de plus de 1 000 salariés, le Conseil général pourrait inciter à ce que davantage de Plans de déplacements des employés soient mis en place et à ce qu'ils soient mis en relation les uns avec les autres pour que des Plans de déplacements inter-entreprise puissent naître plus facilement. **p. 23**

4-5 – Il est souhaitable que les Plans de déplacements urbains locaux, qui doivent précéder les PLU, soient davantage développés dans les Hauts-de-Seine, en particulier au niveau des intercommunalités. **p. 23**

5 – Le C2D 92 met en avant l'importance de la gouvernance. **p. 24**

5-1 – Considérant l'importance de faire accepter ce projet du Grand Paris dans ses finalités et ses concrétisations auprès de tous les acteurs concernés, le C2D 92 propose l'installation d'un Atelier départemental sur le Grand Paris animé par le Conseil général. **p. 24**

5-2 – Considérant l'importance de discuter avec les acteurs locaux du tracé, de l'emplacement des gares et de la complémentarité avec les transports locaux existants ou à définir, le C2D 92 propose qu'une Autorité organisatrice des transports de second rang soit créée et animée par le Conseil général. **p. 24**

6 – En conclusion, le C2D 92 considère que le projet de Loi du Grand Paris peut être une chance pour le territoire des Hauts-de-Seine à condition que le Conseil général s'implique particulièrement dans sa réalisation et soit une force de proposition. **p. 25**

ANNEXES

1. Saisine du Président du Conseil général des Hauts-de-Seine **p. 26**
2. Liste des participants aux réunions du C2D 92 sur le Grand Paris **p. 28**
3. Les réunions organisées **p. 33**
4. Les 34 contributions écrites reçues **p. 34**

Les Hauts-de-Seine sont confrontés à des défis importants en termes de qualité de vie, de logements, de transports et d'attractivité économique. Le Grand Paris ne peut avoir des résultats positifs que si le Conseil général appuie la démarche en mobilisant les acteurs concernés dans une dynamique de développement équilibré, partagé et respectueux de l'environnement. Ce qui a été fait de positif dans le transport des voyageurs, le logement, la protection de l'environnement, la culture, l'éducation ou l'action sociale doit nourrir la démarche du Grand Paris.

Le Grand Paris s'inscrit dans le développement durable

Dans son discours du 29 avril 2009 de réception des 10 équipes pluridisciplinaires d'architectures-urbanistes et de lancement du Secrétariat d'Etat au développement de la région Capitale, le Président de la République précisait qu'il s'agit « d'inventer la ville durable, la ville de l'après Kyoto, la ville écologique, la ville qui s'allie avec la nature au lieu de la combattre».

L'article 1 de la Loi du 3 juin 2010 précise que « Le Grand Paris est un projet urbain, social et économique d'intérêt national qui unit les grands territoires stratégiques de la région Ile-de-France, [...] et promeut le développement économique durable, solidaire et créateur d'emplois de la région capitale. Les collectivités territoriales et les citoyens sont associés à l'élaboration et à la réalisation de ce projet.»

Cette Loi s'articule autour de la mise en œuvre d'un nouveau réseau de transports publics, de contrats de développement territorial et de dispositions pour créer un pôle scientifique et technologique sur le plateau de Saclay. Il installe l'établissement public « Société du Grand Paris. »

Le C2D 92 considère donc que, bien plus qu'un projet de transport, le projet du Grand Paris est l'occasion d'améliorer la vie quotidienne des franciliens en leur **apportant une meilleure qualité de leur environnement** et de fabriquer une métropole durable et solidaire pour tous.

Le Président du Conseil général a saisi son Conseil de développement durable le 27 octobre 2009[1]

Dans le cadre de la dynamique insufflée par le projet du Grand Paris, le Président du Conseil général souhaite savoir « quels atouts le département doit valoriser, quels points de vigilance et quelles évolutions seraient souhaitables en matière de qualité de vie, de rythmes d'usages, de services et de développement technologique, culturel et social. »

Cet avis a été élaboré grâce aux membres du C2D 92 et à des acteurs du territoire : élus départementaux et municipaux, socio-professionnels, experts et personnalités qualifiées, responsables associatifs environnementaux et sociaux. Les Vice-présidents du Conseil général porteurs des thématiques concernées ont également été auditionnés. 130 personnes ont ainsi été mobilisées[2].

5 réunions[3] ont été organisées ainsi qu'une visite de l'exposition « Le Grand Pari(s) : consultation internationale sur l'avenir de la métropole parisienne» à la Cité de l'architecture et du patrimoine.

La Loi du Grand Paris et ses implications sur le territoire des Hauts-de-Seine ont été abordées sous un triple aspect : « la mobilité durable », « le logement et la qualité de la vie », « l'attractivité économique ». Cette approche a permis d'approfondir chacun des sujets mais ils ne prennent tout leur sens au regard du développement durable qu'en interdépendance fine. Il est par exemple impossible de différencier les activités de la mobilité et du logement.

[1] Voir saisine en annexe page 4
[2] Voir liste en annexe page 6
[3] Les comptes rendus sont placés en annexes

Le présent avis du C2D 92 est la synthèse des échanges en réunions et des **34 contributions écrites** remises.

Il enrichit les propositions que le C2D 92 avait formulées à l'occasion de son avis de février 2006 relatif à la révision du SDRIF[4] et dont les messages principaux sont les suivants :

1. « Le SDRIF doit avoir pour objectif l'amélioration de la qualité de vie des populations, en s'appuyant sur les principes de proximité, de mixité et de développement durable
2. « Le SDRIF doit viser à l'échelle des bassins de vie, une bonne cohérence entre logements, emplois, services, en veillant d'une part, à un équilibre entre densification et environnement et en s'assurant d'autre part, que les territoires soient, à toutes les étapes de leur développement correctement desservis par les infrastructures de transport.
3. Le SDRIF doit permettre au département des Hauts-de-Seine à la fois de conserver son caractère de pôle, reconnu mondialement d'activités tertiaires et de développer un tissu d'entreprises locales pour diversifier les emplois
4. Le SDRIF doit s'attacher à réduire le trafic automobile et le transport routier
5. Le SRIF doit s'attacher à diminuer les nuisances liées au bruit (trafics aériens, routiers et ferroviaires) et à améliorer la qualité de l'air
6. Le SDRIF doit mettre en place une gouvernance de grande qualité. »

[4] Disponible sur le site www.planete92.net

1 – Le C2D 92 considère que le territoire des Hauts-de-Seine dispose des atouts suivants :

- Une population de 1 561 261 habitants la plus importante en Ile-de-France après Paris[5].
- Des pôles dynamiques économiques majeurs, comme La Défense qu'il est indispensable de continuer à valoriser et humaniser, l'ensemble Coteaux Val de Seine et le port de Gennevilliers.
- Une forte vivacité économique diversifiée.
  - Les Hauts-de-Seine accueillent 7 pôles de compétitivité, 99 000 entreprises dont les 2/3 dans le secteur tertiaire et 1/3 des plus grandes entreprises françaises[6].
  - Un important réseau de PME et TPE dont 13 500 établissements artisanaux recensés qui après avoir connu une constante décroissance dans les deux dernières décennies connaissent depuis 2006 une très légère mais insuffisante progression[7].
  - Plus de 900 000 emplois pour 721 800 actifs résidents[8] mais répartis de manière inégale sur le territoire avec un déficit d'emploi au sud du département. Par ailleurs, seulement 20% des actifs résidents travaillent dans le département.

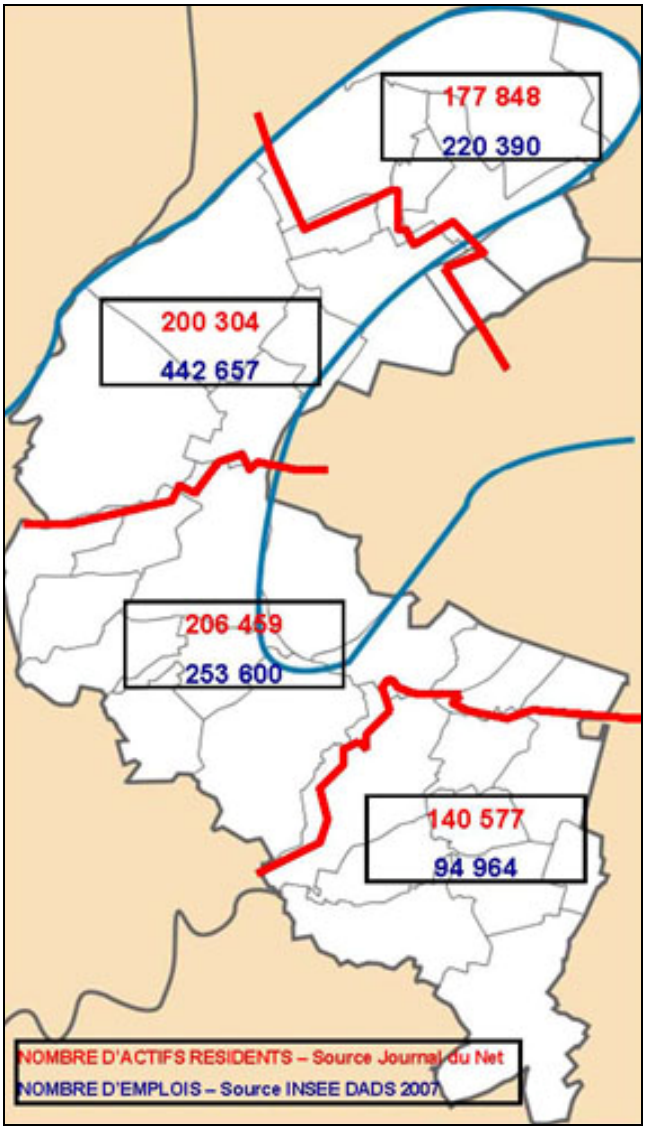

[5] Recensement INSEE 1er janvier 2010
[6] Source : « Pensez demain, choisissez les Hauts-de-Seine », publication du CG 92, mars 2010
[7] Source : Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-Seine
[8] Source DDE 92, 2006

- Le chômage le plus bas d'Ile-de-France avec en moyenne en 2009, 7% de la population active[9] mais le nombre de demandeurs d'emplois dans certaines parties du territoire reste particulièrement élevé.

- Une offre scolaire diversifiée et de qualité :

  - 134 collèges, 86 lycées publics et privés.
  - 5 universités et plus de 50 établissements d'enseignement supérieur.

- **Un réseau dense de transports publics rapides mais majoritairement radial à destination de Paris qu'il faudrait mailler plus finement avec les dessertes locales.**

- Un réseau de voirie nationale et départementale conséquent

- **La Seine, ses berges et ses ports constituent un axe de respiration naturelle de la ville. La Seine transporte des marchandises et des passagers. Il est indispensable de l'intégrer dans le projet urbain de développement du département.**

- Des offres touristiques diversifiées et valorisantes pour le territoire, articulées en particulier autour de la Seine et de La Défense**.**

- Une proximité avec Paris.

- Une bonne qualité de vie due en particulier au nombre et à la qualité des espaces verts et de ses établissements culturels, valorisés en particulier par la Vallée de la culture.

  - 7830 hectares d'espaces verts dont 4 forêts domaniales, 18 parcs et jardins
  - 3 musées départementaux, 58 théâtres, 40 cinémas

- Un réseau très haut débit en cours de déploiement, avec l'objectif de couvrir l'ensemble du territoire d'ici la fin 2015.

  - Au regard des évolutions de la société rendues possibles par les **technologies numériques**, l'intérêt du développement du réseau très haut débit pour le département **est souligné**. Il correspond au développement de nouveaux services. Il permet de repenser la nature de la relation entre entreprise et salarié, et entre habitat et lieu de travail.

  - **Dans ce contexte, les besoins en nouvelles surfaces de bureaux seront probablement moins importants qu'auparavant.**

Le projet du Grand Paris renforce les atouts précédents. L'installation d'un métro automatique entre La Défense et Roissy représente une opportunité importante pour développer les territoires du nord des Hauts-de-Seine.

[9] Source INSEE

Le C2D 92 met néanmoins en exergue les points de vigilance suivants.

Les réflexions portent sur des enjeux qui dépassent les limites strictes du périmètre départemental. **Les Hauts-de-Seine bénéficient d'effets externes favorables des territoires économiques émergents voisins**. Le C2D 92 propose que des analyses plus approfondies soient menées sur ce point.

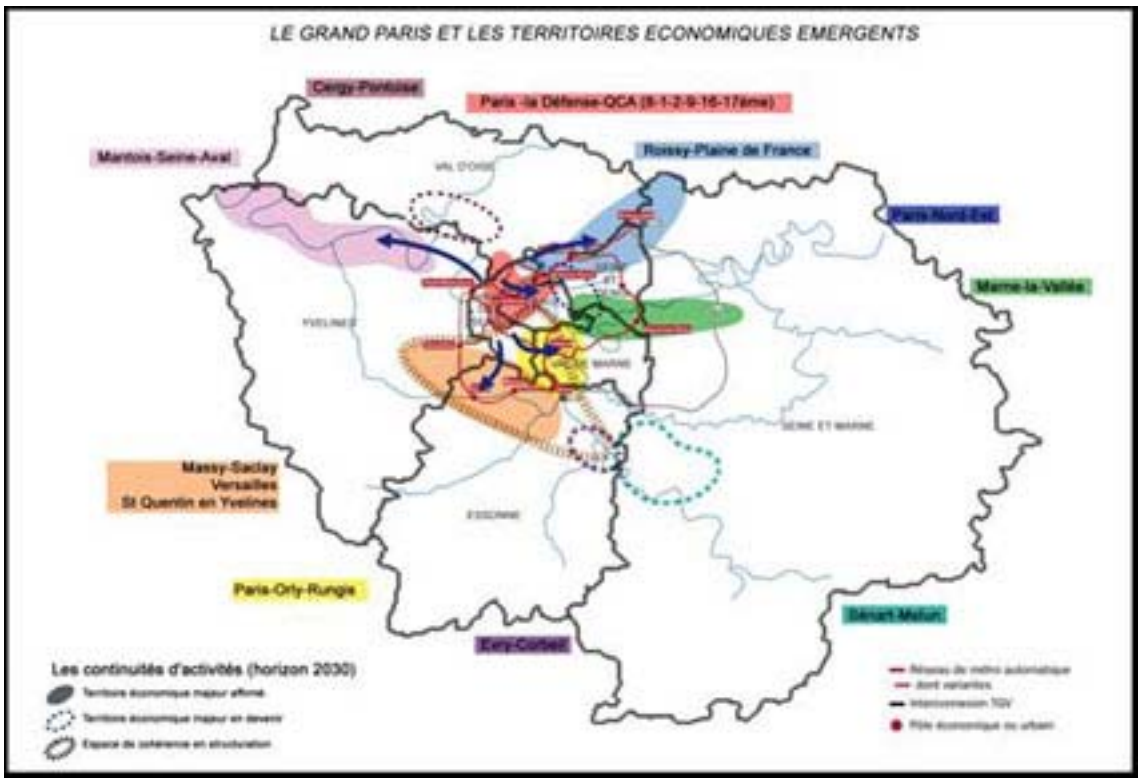

Cette remarque induit les réflexions suivantes :

- Comment traiter les effets de frontière entre Paris et une petite couronne proche dont les densités, les modes de vie et le fonctionnement se rapprochent de plus en plus ?
- Comment assurer, dans la boucle nord, le trait d'union nécessaire entre la dynamique de la Défense et celle de la Plaine Saint-Denis ?
- Comment le territoire sud du Département, et notamment la vallée de la Bièvre, peuvent-ils s'affirmer en synergie avec le pôle de Saclay ?
- Comment rapprocher le territoire central des Coteaux et du Val de Seine des pôles d'activités extérieurs au département ?
- Quelles opportunités saisir avec l'ouverture vers la Normandie (future ligne TGV) et la connexion avec le nord de l'Europe (Canal Seine-Nord Europe) ?

Sur les Hauts-de-Seine, il importe d'identifier les pôles d'intérêt économique majeur, de logement et de vie familiale et sociale, d'intérêt culturel, de rencontres, et cela, dans une logique de mixité urbaine renforcée. Il ne s'agit pas d'opposer développement économique et développement social mais, au contraire, de bien réfléchir à la manière dont les deux peuvent se nourrir. La mixité des fonctions urbaines, le développement culturel et les transports sont au cœur de ces questions et doivent être combinés.

L'ensemble de ces réflexions doit se faire en mettant l'Homme au centre du projet selon la diversité de ses besoins d'échanges, de logement, de déplacement, de culture et à tous les stades de sa vie.

2 – Le C2D 92 considère que le projet de Loi sur le Grand Paris peut améliorer l'attractivité économique des Hauts-de-Seine

Il propose donc de lancer une réflexion sur les moyens de trouver un meilleur équilibre entre « la ville à vivre et la ville à travailler selon trois axes : la mobilité, le logement, l'emploi, la qualité environnementale et la vie sociale et culturelle.

2-1 – Pour renforcer les activités et la qualité de vie et en attirer de nouvelles, il importe de développer une approche économique globale, selon une logique de complémentarité des territoires et des activités.

En effet, une multinationale installée à La Défense a besoin d'administrations techniques (back-offices), de sous-traitance, d'artisanat, de services, de commerces, d'espaces de stockage et de distribution, d'universités, de culture, de nature, etc. **Si La Défense doit poursuivre son développement, il est essentiel que cela le soit en plus grande complémentarité avec d'autres activités et avec d'autres territoires comme Issy-les-Moulineaux/Boulogne-Billancourt.**

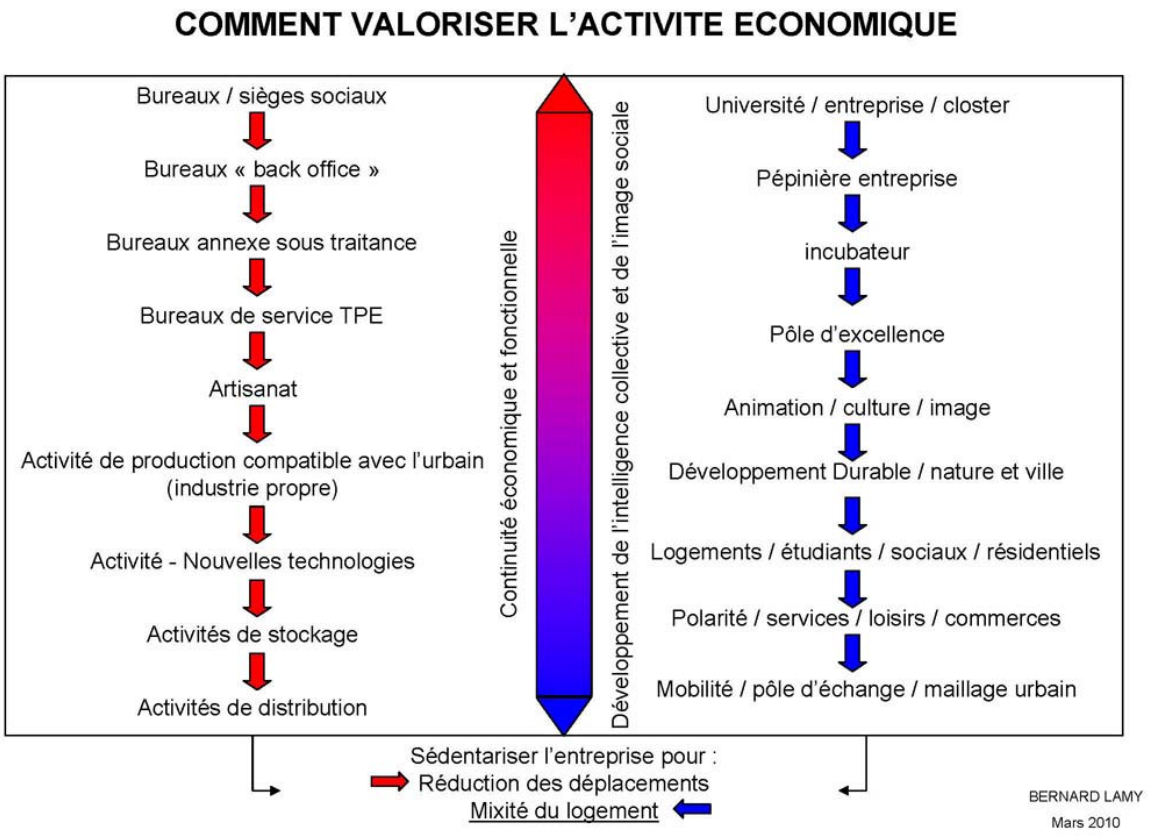

Or la mixité de ces emplois passe par la mixité de logements et par une offre de logements diversifiée économiquement accessibles à tous.

2-2 – Le C2D 92 insiste sur l'importance du réseau des TPE et des PME qui constituent 95% des entreprises dans les Hauts-de-Seine et de leurs difficultés à s'installer ou à se développer dans un contexte d'augmentation du prix du foncier.

L'artisanat[10], le commerce, les entreprises de bâtiments et travaux publics et les services ont un rôle essentiel dans le maillage urbain. Il est indispensable de les développer dans les zones

[10] Pour plus de détails voir en annexe la contribution n°23 de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-Seine placée en page 262

urbaines denses. Il est possible de favoriser l'artisanat de proximité et de petite production par des mesures immobilières adaptées en particulier sur le coût du foncier.

La place de l'artisanat ne cesse de décroître dans les Hauts-de-Seine

Depuis deux décennies, la densité d'entreprises artisanales dans les Hauts-de-Seine a décru alors que la population augmente. Moins de 90 entreprises tous secteurs confondus pour 10 000 habitants subsistent aujourd'hui avec une très forte disparité entre les communes (de 1 à 3).

La principale raison de cette tendance est la très grande difficulté pour les entreprises artisanales à se maintenir et à s'installer physiquement dans le département en raison d'un manque de solutions immobilières adaptées à un coût financier acceptable.

Le prix de location des locaux utiles à l'artisanat de proximité est certes conditionné par l'importance de la surface louée mais plus encore par la localisation du bien qui induit le degré de son attractivité commerciale en termes de zone de chalandise. Il est donc très difficile de donner un prix moyen.
L'artisanat de petite production est, lui, déconnecté de cette dimension commerciale. La Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-Seine estime qu'une fourchette de 75 € à 100 € hors taxe et hors charge/m²/an est une dépense raisonnable pour une TPE artisanale. Dépasser cette fourchette réduit l'installation des activités artisanales.

Le C2D 92 propose donc de favoriser la création de zones d'activité artisanale. Des conditions particulières de stationnement, gestion des livraisons et des dépannages, transport des salariés, ou collecte des déchets mériteraient également d'être proposées aux activités artisanales installées dans le département.

2-3 – Le C2D 92 exprime également l'importance d'éviter une tertiarisation massive du département en repositionnant l'industrie, le stockage, le commerce et la distribution comme une composante de la ville, en proximité des zones d'activité, de manière à mieux gérer les flux de matières et de personnes.

Les industries sont devenues aujourd'hui plus propres grâce aux technologies disponibles. En outre, elles offrent à des jeunes peu qualifiés des débouchés intéressants.

Le fret et le transport de marchandises au sein des villes est une fonctionnalité urbaine indispensable et souvent méconnue. Le C2D 92 propose que le débat du Grand Paris soit l'occasion de réfléchir collectivement à cette question. Il s'agit en effet de se donner les moyens de maintenir cette fonctionnalité au plus près des zones urbaines denses desservies, tout en minimisant les nuisances qui l'accompagnent. Cela peut signifier par exemple de maintenir en état des plateformes ferroviaires des Hauts-de-Seine. Des départements voisins, comme le Val de Marne par exemple, ont réussi à se saisir de cette question.

La Seine et ses ports devraient être davantage sollicités pour les transports de marchandises et l'évacuation des déchets, en particulier ceux des travaux du plan de renouveau de La Défense**,** tout en maintenant voire en renforçant les qualités écologiques de la Seine et de ses berges. La Loi Grenelle a pour ambition d'augmenter de 25% d'ici 2020 le report modal de la route vers le fer et la voie d'eau[11].

Le **Port de Gennevilliers** pourrait avoir un rôle central de hub multimodal des Hauts-de-Seine au service du Grand Paris.
Il correspond à une industrie urbaine. Ouvert aux éco-industries, il est devenu indispensable par sa grande complémentarité avec le reste du département sur divers aspects comme la réception et la distribution des marchandises ou la gestion des déchets. La Seine a un rôle très intéressant à jouer dans ces acheminements d'autant plus que la liaison avec Roissy et l'arrivée dans les 10 ans à venir du Canal Seine Nord Europe auront des conséquences importantes.

[11].Pour plus de détails voir en annexe la contribution n°1 de Ports de Paris placée en page 172

A l'échelle de l'Europe, la mise en service de Seine Nord Europe devrait apporter dès 2020 un surplus de trafic de 6 milliards de tonnes-kilomètres en engendrant une augmentation de 40 % du trafic fluvial en Ile-de-France[12].

Le développement du port de Gennevilliers et du nord du département pourrait être renforcé en lien avec les communes voisines.

L'écologie industrielle[13] où les déchets des uns servent de matières premières aux autres est une nouvelle opportunité pour le territoire. Une étude devrait être menée à l'échelle départementale pour étudier les flux correspondants de déchets entrant dans les Hauts-de-Seine et les entreprises qui pourraient les utiliser conduisant ainsi à l'émergence correspondante d'éco-industries et d'emplois dédiés. Il serait également nécessaire de préserver toute activité de recyclage qui pourrait s'inscrire dans une démarche de développement durable et produirait de l'énergie à proximité de lieux de consommation en zones denses d'agglomération.

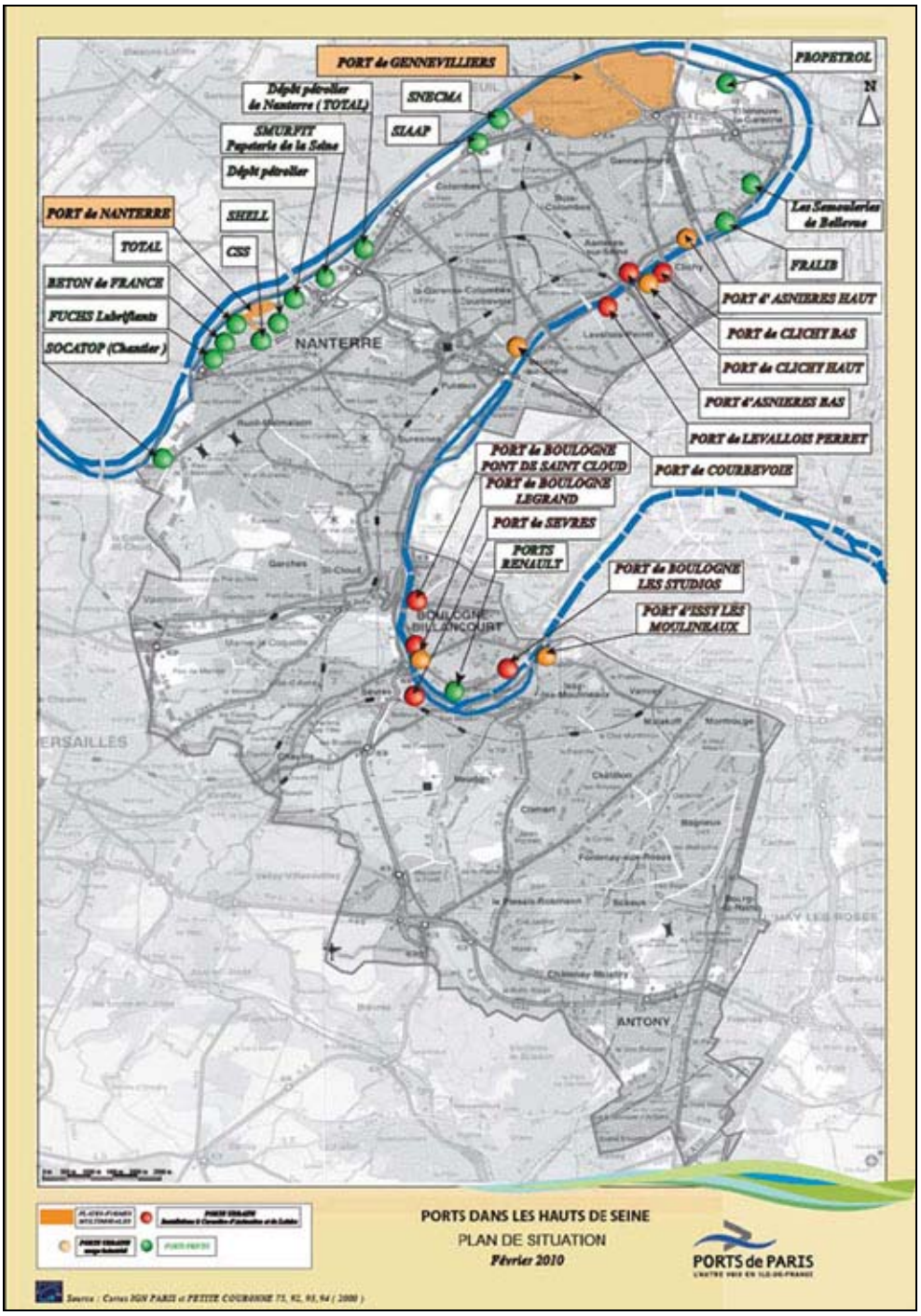

[12] Source, Ports de Paris
[13] Pour plus de détails voir en annexe la contribution n°16 de l'association OREE placée en page 235

2-4 – Un ensemble de services à la personne, comme la santé et le soutien aux personnes âgées et handicapées, représente un élément important pour le territoire et ses habitants.

Ils créent des emplois intéressants non délocalisables.

Ces éléments participent à l'accroissement de la solidarité entre les générations.

Mais les salariés occupant ces emplois ont souvent un salaire limité, d'où la nécessité de développer une offre de logements adaptée à proximité.

2-5 – L'insertion par l'activité économique[14] mérite d'être d'avantage développée, avec par exemple des locaux loués préférentiellement pour développer ce type d'activités.

Elle propose des formations, un accompagnement socio-professionnel et un emploi à des personnes exclues du marché du travail.

Cette forme d'intervention économique non lucrative est porteuse de lien social et permet de créer des emplois non délocalisables, utiles au territoire, pour des personnes en grande difficulté.

Elle mobilise dans les Hauts-de-Seine seulement 1 000 emplois équivalents temps plein pour environ 50 000 altoséquanais bénéficiaires de minima sociaux (RSA, AAH, ASS…) ou sans revenus (jeunes, conjoints de personne à petit revenu, primo-arrivants…). Il reste donc une marge importante d'actions à mener pour développer une économie durable et solidaire.

2-6 – Le développement culturel et touristique représente un rôle important dans l'attractivité économique.

Il est pourvoyeur d'emplois et facteur de qualité de vie.

A ce sujet, le C2D 92 a élaboré, en mai 2009, un avis[15] dont chacune des propositions reste d'actualité.

Il rappelle l'importance dans les aménagements des quartiers aux abords des gares, des réserves foncières indispensables en bord de Seine pour développer le transport fluvial de passagers pour des trajets réguliers ou pour les loisirs et le tourisme fluvial. Le tourisme fluvial pourrait en effet se développer dans le cadre de la Vallée de la culture jusqu'au Havre.

Le 3ème Schéma départemental de développement du tourisme des Hauts-de-Seine 2011-2015 en cours d'élaboration pourrait être utilement mobilisé à cet égard.

2-7 – Le C2D 92 s'interroge sur le développement du sud du département

Il estime que le développement du sud du département passe par l'amélioration de sa liaison avec Saclay en particulier de la desserte par le RER B et la mise en place de lignes de transports en commun efficaces.

Il propose qu'un plan stratégique de consolidation de la recherche et de l'enseignement supérieur publics et privés sur le territoire des Hauts-de-Seine et de complémentarité avec les activités économiques soit élaboré avec l'ensemble des acteurs concernés.

Les Hauts-de-Seine hébergent depuis de nombreuses années des Centres de recherche publics et privés et d'enseignements supérieurs d'excellence. Le premier centre de

[14] Pour plus de détails sur l'économie sociale, l'économie solidaire, l'économie sociale et solidaire, l'insertion par l'activité économique voir en annexe la contribution n° 17 de l'association ESPACES placée en page 249
[15] Disponible sur le site www.planete92.net

recherche de haute technologie a été créé sur le site de la colline de Bellevue à Meudon en 1919. Ce Bureau des Inventions a donné en 1939 naissance au Centre de la Recherche Scientifique (CNRS).

Actuellement, les Hauts-de-Seine accueillent des centres de recherche privés qui emploient 23 000 chercheurs et techniciens. Les centres d'enseignement supérieur accueillent plus de 78 000 étudiants dont 18 000 dans de nombreux IUT. Le département des Hauts-de-Seine est classé au plus haut niveau dans le domaine de la recherche et développement dans de nombreux secteurs comme l'automobile, l'aéronautique, la pharmacie, les cosmétiques, l'informatique ou le numérique.

Or, la Loi Grand Paris en favorisant le regroupement sur le plateau de Saclay d'entreprises et d'universités va appauvrir le territoire de ces activités. La faculté de Pharmacie de Chatenay-Malabry, l'école Centrale des Arts et Manufactures de Chatenay-Malabry, le centre de recherche des télécoms d'Issy-les-Moulineaux, le centre de recherche de l'ONERA de Chatillon et Meudon, l'INSEE et le CREST seront touchés par l'attractivité de Saclay. On observe par ailleurs le départ du centre historique du CNRS de Bellevue de ses plus grands laboratoires ou le démantèlement du CEA de Fontenay-aux-Roses.

Dès lors, quel sera l'avenir de la recherche fondamentale et publique dans les Hauts-de-Seine ?

Les avancées en recherche fondamentale qui permettent le développement de nouvelles technologies est-elle liée à la dimension des groupes ? N'est-ce pas plutôt la multiplicité des équipes publiques et privées et la diversité des axes de recherche qui créent le foisonnement et l'inventivité essentiels en ces domaines ?

Enfin, si a contrario les Hauts-de-Seine voient le développement du numérique et de l'informatique, ces disciplines très innovantes sont aussi très volatiles et facilement délocalisables[16].

La synergie avec les entreprises et les centres d'enseignement et de recherche est également importante.

Ainsi à titre d'exemple, l'Université Paris Ouest Nanterre qui accueille 30 000 étudiants développe des actions de partenariats avec les entreprises des Hauts-de-Seine.

Elle a en particulier développé un Centre des relations avec les entreprises et de la formation permanente (CREFOP) en proposant par exemple aux entreprises des plans de formation et aux salariés des bilans de carrière ou des formations diplomantes.

Elle développe également un plan numérique ouvert aux entreprises innovantes et aux nouvelles écoles d'ingénieur du territoire[17].

Le C2D 92 considère que ces sujets supposent une réflexion prospective. Elles sont à mener à une échelle plus grande que le seul département, en lien en particulier avec les territoires émergents voisins comme Saclay.

[16] Pour plus de détails voir en annexe la contribution n°32 de l'association Environnement 92 placée en page 284
[17] Pour plus de détails voir en annexe la contribution n°18 de l'Université Paris Ouest Nanterre placée en page 252

3 – Le C2D 92 met en avant l'opportunité que représente l'aménagement des territoires autour des gares du métro automatique pour faire émerger de nouvelles polarités de logements accessibles à tous, tout au long de la vie, dans la diversité des revenus et des âges.

La hausse démographique observée depuis 2000 n'est pas corrélée avec une forte construction de logements, comme cela a pu être observé lors de périodes précédentes.

En moyenne, 150 m² de logement ont été construits pour chaque habitant supplémentaire entre 1990 et 1999 et seulement 45 pour les années 2000-2006[18].

3-1 – Ainsi, considérant le manque de logements dans les Hauts-de-Seine et le besoin de logements pour tous, le C2D 92 propose qu'une politique globale du logement soit développée avec l'ensemble des acteurs concernés.

Il ne s'agirait pas de travailler uniquement sur les moyens de favoriser le logement social mais aussi d'étudier les manières de développer un offre diversifiée de logements à coûts maîtrisés pour les personnes âgées, les familles, les jeunes, les personnes aux revenus modestes et ce, dans la suite des conclusions du Grenelle de l'environnement. Faire de ces quartiers des **éco-quartiers exemplaires et innovants** grâce à des constructions et des réhabilitations durables doit être un objectif constant.

La problématique majeure dans les Hauts-de-Seine est la **faible disponibilité foncière** notamment par rapport aux objectifs des PLU (Plans locaux d'urbanisme) et des PLH (Plans locaux de l'habitat).

Une étude récente du potentiel foncier mutable dans les Hauts-de-Seine réalisée par les services de l'Etat montre qu'il est limité : potentiel à vocation d'habitat : 4 300 logements / an à court terme, 5 400 / an à moyen terme, 3 300 / an à long terme, avec un potentiel situé très majoritairement sur les territoires du nord du Département.

Le dégagement d'opportunités foncières passe par une politique plus volontariste en matière de densification (avec une réflexion sur les COS notamment) mais aussi en matière d'équilibre habitat/emplois. Or nous arrivons sur le territoire altoséquanais, au terme d'un processus de mutation foncière initié par le départ de nombreuses industries et de grandes entreprises historiquement présentes (automobile, aéronautique...).

Hormis quelques rares opportunités subsistant dans la boucle nord et le long de la RD 906 dans le sud du département, il n'est pas imaginable de modifier en profondeur (ou alors à des échéances trop lointaines) le tissu urbain largement formé.

Il conviendrait donc qu'une réflexion à grande échelle soit menée avec la Société du Grand Paris, pour trouver du **foncier libre**, étudier finement les manières de faire muter le foncier et travailler sur les manières de faire diminuer sa valeur. Il s'agirait de rechercher collectivement les solutions à adopter comme l'instauration de baux à long terme.

Considérant que seulement 20% des personnes habitant les Hauts-de-Seine y travaillent, le C2D 92 propose que l'Observatoire départemental du foncier et le Conseil général analysent finement **l'équilibre habitat-emploi** et qualifient le type d'emplois par rapport aux types de logements. Cette réflexion permettra par exemple de favoriser le déploiement de logements sociaux à proximité des emplois moins qualifiés qui restent nécessaires.

Il appelle également de ses vœux des propositions réglementaires et fiscales pour changer plus facilement de logement.

[18] Source DDE 92

Le C2D 92 propose **d'intensifier les territoires aux abords des nouvelles gares et de profiter de tout nouveau projet** pour améliorer le parc de logements publics et privés avec un souci de qualité des commerces et des services, de mixité sociale et intergénérationnelle et de performance environnementale : pour favoriser les économies d'énergie, le développement des énergies renouvelables, la biodiversité, la nature et une gestion éconologique de l'eau en ville. **Cette intensification doit être corrélée à une amélioration des transports collectifs correspondants et à une offre accrue d'activités commerciales et de services.**

Il propose également de **favoriser la construction de logements neufs de haute qualité environnementale** variés et accessibles à tous aux abords des nouvelles gares et dans tout nouveau projet, tout en maintenant des espaces verts, des activités diversifiées et une qualité de vivre en ville pour tous.

Actuellement, les nouvelles constructions ne représentent que 1% des logements existants, ce qui permet à peine de satisfaire les besoins naturels de renouvellement de la population.

Développer cette offre dans la diversité des logements proposés est indispensable.

Il y aurait avantage à mieux quantifier le nombre de logements intermédiaires à construire ou à réhabiliter pour favoriser l'accession à la propriété dans des quartiers de logements sociaux.

Toutes les modalités innovantes de réduction des coûts et de financement, et en particulier les contributions que pourraient apporter les entreprises au logement des salariés devraient être étudiées.

Le foncier libre actuel est insuffisant. Il est indispensable de **densifier** la ville à partir des centralités que sont les gares, les axes de transports, les pôles de développement et d'activités. Cela serait aussi possible autour des espaces laissés libres que sont les grands espaces verts, les stades ou la Seine, dans le respect de ses qualités écologiques et en cohérence avec le Schéma d'aménagement et de gestion durable de la Seine et de ses berges adopté par l'Assemblée départementale le 24 février 2006.

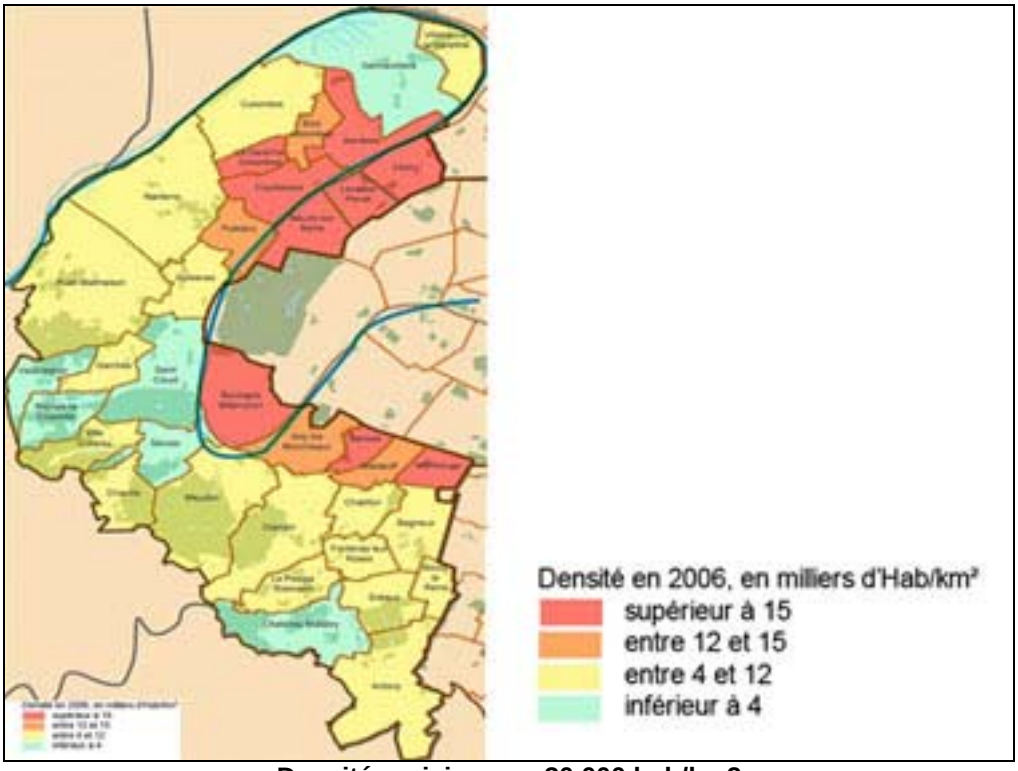

« Densité parisienne = 30 000 hab/km2 »

Considérant que cette notion de densification est peu acceptée et que des réponses innovantes sont à trouver en particulier au niveau des zones pavillonnaires, une réflexion collective

approfondie devrait être menée sur l'intensification des quartiers existants avec en particulier l'aide de l'Etat, du CAUE 92 et du Pact des Hauts-de-Seine.

Dans ces réflexions, les **zones pavillonnaires enclavées,** mal desservies par les transports en commun ne devraient-elles pas être laissées en l'état tandis que celles qui comportent de nombreuses fonctions utiles à l'intérêt général, commerces, transports, pourraient être elles densifiées ?

Un travail sur les **règles du PLU** spécifique à ces secteurs pavillonnaires est indispensable. Il doit s'appuyer sur la pédagogie, la présentation d'exemples réussis et la réflexion sur des formes urbaines intermédiaires et innovantes.

L'éco-habitat dans des petits collectifs mériterait aussi de se développer plus facilement car il est créateur de lien social et d'emplois.

Le C2D propose de mener une réflexion collective sur le **prix des logements** dans les Hauts-de-Seine et sur les moyens de maîtriser le prix du foncier.

Il serait aussi utile de coordonner les orientations urbaines des territoires pour mobiliser du foncier et imaginer des formes urbaines innovantes économes en espace et en énergie. Les **Plans locaux d'urbanisme, Plans locaux de l'habitat et SCOT** pourraient être à ce titre davantage mobilisés. Les résultats des études menées par l'ex DDE 92 et le CAUE 92 seraient à cet égard intéressants à connaître et à diffuser.

Le PLU est un outil privilégié pour favoriser la construction de logements[19].
Différentes mesures prévues au code de l'urbanisme existent mais sont aujourd'hui largement sous-utilisées.

1) Il est possible de **réserver des emplacements** en vue de la réalisation de programmes de logements et d'instaurer une servitude en faveur de la production de logements (art. L.123-2b).

2) Il est possible de **majorer des règles de densité** (art. L.123-1-1), Il s'agit de délimiter des secteurs à l'intérieur desquels un dépassement des règles relatives au gabarit, à la hauteur, à l'emprise au sol et au COS est autorisé pour permettre l'agrandissement ou la construction de bâtiments à usage d'habitation. Cela concerne les maisons individuelles ou les immeubles collectifs.

3) Il est possible de délimiter des **secteurs** dans lesquels un pourcentage d'un programme de logements est affecté à des catégories de logements : logements locatifs sociaux (ou non) comme ceux en accession (sociale ou non). (art. L.123-1-16)

4) Il est possible de majorer les règles de densité en cas de réalisation de programmes de logements comportant des logements locatifs sociaux (art. L.127-1). Elle peut être combinée au dépassement autorisé en cas de construction remplissant des critères de performance énergétique ou comportant des équipements de production d'énergie renouvelable (Article L128-1) mais ne peut entraîner une majoration totale du COS ou un dépassement des règles relatives au gabarit, à la hauteur, à l'emprise au sol, supérieur à 50%.

La **Loi Grenelle 2** contient plusieurs dispositions qui renforcent ces possibilités**.**

L'article 10 prévoit des règles spécifiques pour favoriser les constructions dans les secteurs bien desservis par des transports

L'article 11 prévoit de porter ce dépassement des règles du PLU de 20 à 30% et de le moduler par secteur.

Le Conseil général pourrait participer au recensement des **logements indignes** du territoire, ainsi qu'à leur éradication ou leur réhabilitation dans le cadre des PLH mis en place par les communes ou leurs groupements.

[19] Pour plus de détails voir en annexe la contribution n°28 de la DDE 92 placée en page 275

3-2 – Le C2D 92 relève aussi l'urgence de développer l'offre de logements sociaux.

L'accessibilité des logements pour toutes les générations, les revenus et en relation avec les centres d'emplois proches doit être développée dans les Hauts-de-Seine.

Considérant que l'un des freins majeurs au développement du logement social est la difficulté de son financement, les Hauts-de-Seine pourraient être un territoire pilote pour les partenariats publics-privés et les **financements** privés du logement social (type SOLIBAIL, PERL, ou SCPI papier).

Certains membres du C2D 92 ont estimé, qu'eu égard aux besoins, qu'au-delà de 20%, un objectif de 35% pourrait être visé en bénéficiant d'un soutien financier mais qu'un taux maximal devrait être prévu pour garder une mixité équilibrée entre les différents types de logements.

Les 1 600 000 habitants du département habitent dans 670 000 logements, maisons individuelles ou appartements qui se répartissent en 500 000 logements privés et 170 000 logements sociaux[20]. Le taux moyen de logements sociaux à l'échelle départementale est donc de 25 % mais il est réparti très inégalement sur le territoire.

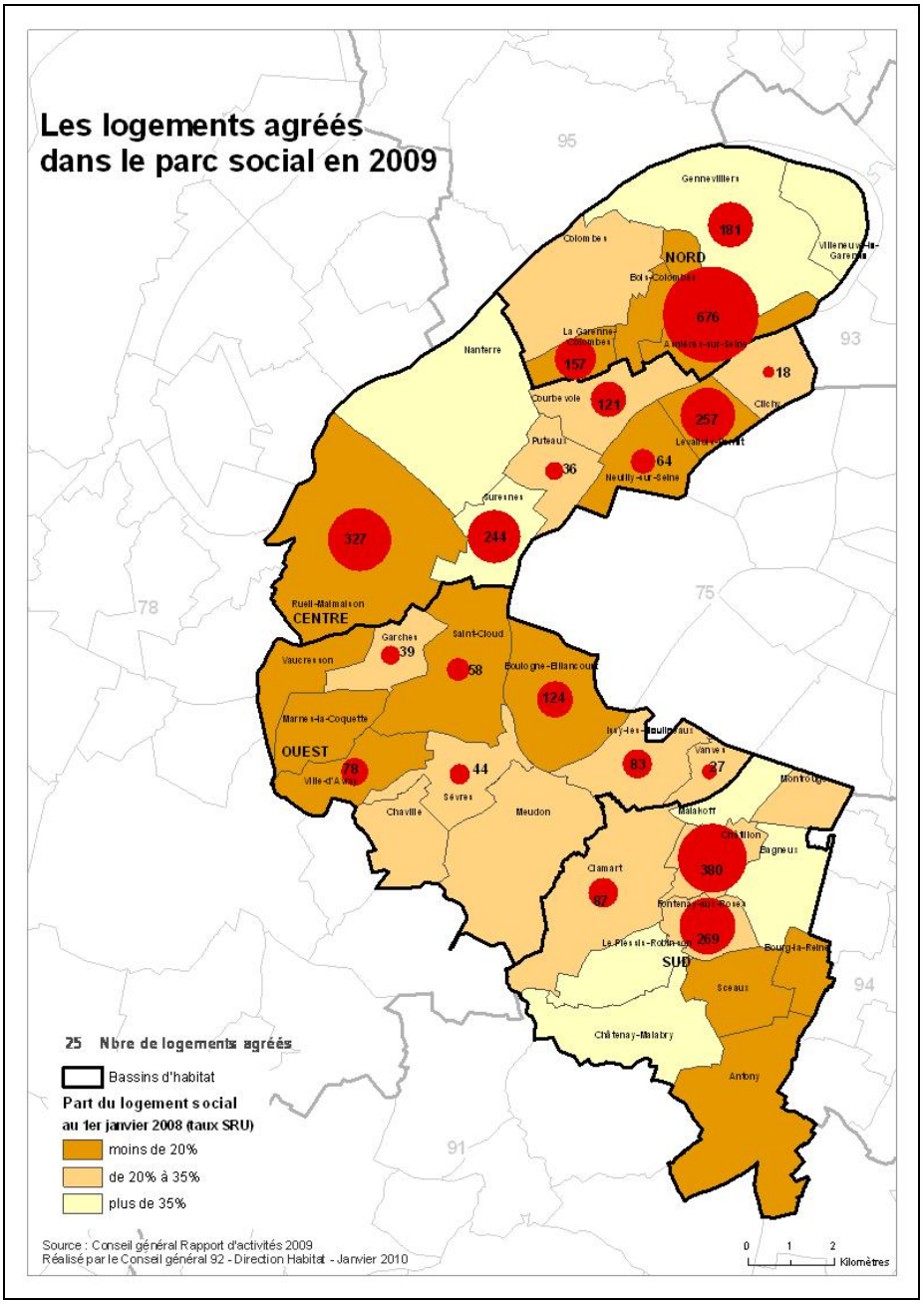

[20] Source : Conseil général 92

L'hébergement et le logement d'insertion pour les plus démunis reste encore à développer. Des maisons relais de taille humaine, bien insérées dans le tissu urbain et réparties sur tout le territoire départemental sont à multiplier.

Ces propositions concernent à la fois les logements sociaux publics et privés et l'habitat d'insertion qui produisent des solutions d'hébergement très intéressantes.

3-3 – Le C2D 92 met aussi en avant l'importance de développer les logements des étudiants.

Le Conseil général fait des efforts importants dans la construction de logements étudiants. Il importe néanmoins de développer les logements étudiants qui soient diversifiés et qui tiennent compte des profils et des besoins très variés des jeunes ainsi que du rallongement du temps des études[21].

Une réflexion pourrait être menée sur ce sujet avec l'aide de l'Université de Nanterre qui accueille 30 000 étudiants et des autres établissements d'enseignement supérieur des Hauts-de-Seine.

En effet, la résidence universitaire collective n'est plus la seule réponse à apporter. Il convient d'inventer de nouvelles formes de logements étudiants qui soient variés et en connexion fine avec la ville pour valoriser les quartiers concernés et créer de nouveaux lieux de vie.

Par exemple, considérant que le tiers du budget des étudiants est consacré à leur logement, tout nouveau centre d'enseignement pourrait être accompagné d'une offre de logements pour jeunes correspondante. Des aides départementales pourraient être mises en place pour inciter des personnes privées, dont les enfants ont quitté le domicile, à accueillir des jeunes.

Ces efforts pourraient également bénéficier aux jeunes travailleurs et pas uniquement aux jeunes étudiants.

[21] Pour plus de détails voir en annexe la contribution n°10 de l'Université Paris Ouest placée en page 206

4 – Le C2D 92 considère que l'amélioration de la mobilité quotidienne est l'un des enjeux majeurs du Grand Paris.

Les habitants et les salariés des Hauts-de-Seine rencontrent des problèmes quotidiens de mobilité, notamment pour les trajets domicile-travail. Le nouveau réseau offre de nouvelles opportunités qui peuvent profiter au plus grand nombre et améliorer ces déplacements quotidiens.

A l'horizon 2020, les déplacements internes au territoire vont augmenter ainsi que ceux avec les territoires voisins.

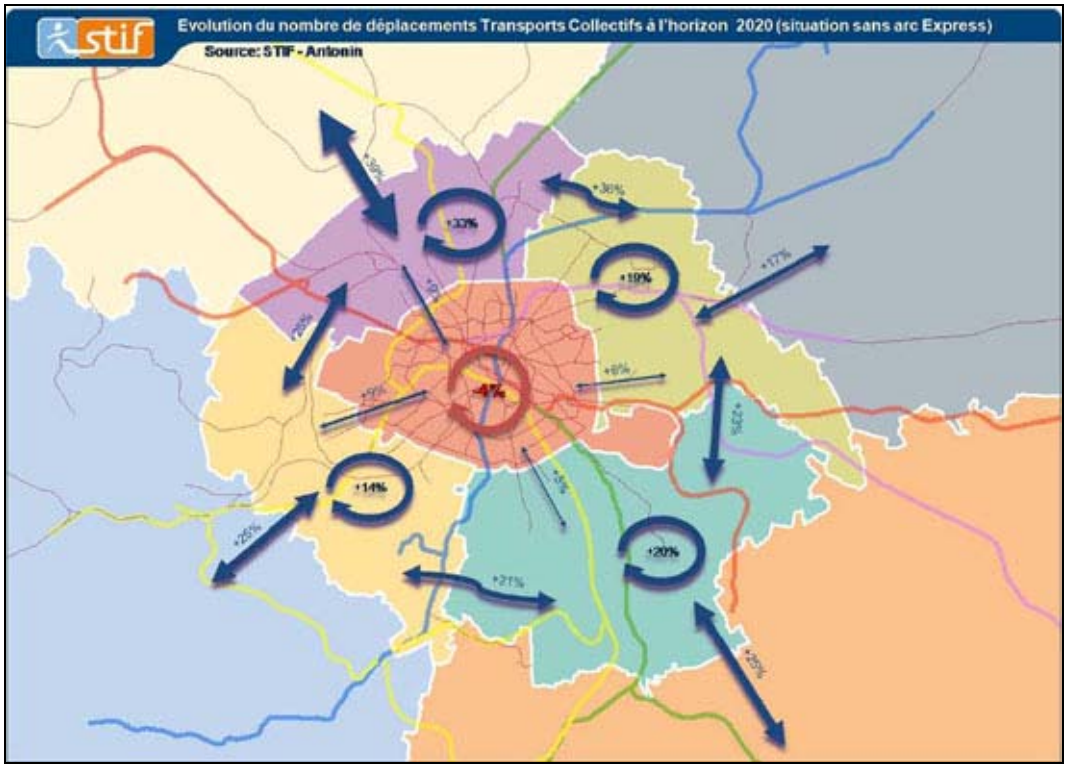

L'ambition du Réseau rapide automatique de la Loi du Grand Paris (RRA) est de devenir la colonne vertébrale de la mobilité en Ile-de-France pour les trajets banlieue à banlieue et interdépartementaux. Cela suppose une vitesse commerciale élevée, des temps de parcours réduits et donc, un nombre de stations limité.

La localisation des gares est très importante pour le territoire et ses habitants. Il semblerait qu'il n'y en ait que 2 sur le territoire : une à La Défense, l'autre située à Boulogne ou Issy-les-Moulineaux. La Société du Grand Paris fera des propositions qui seront soumises à enquête publique. Les gares prévues sur les territoires voisins des Hauts-de-Seine auront des impacts sur le nord du territoire comme la gare qui sera implantée à Pleyel et sur le sud des Hauts-de-Seine pour celle de Saclay.

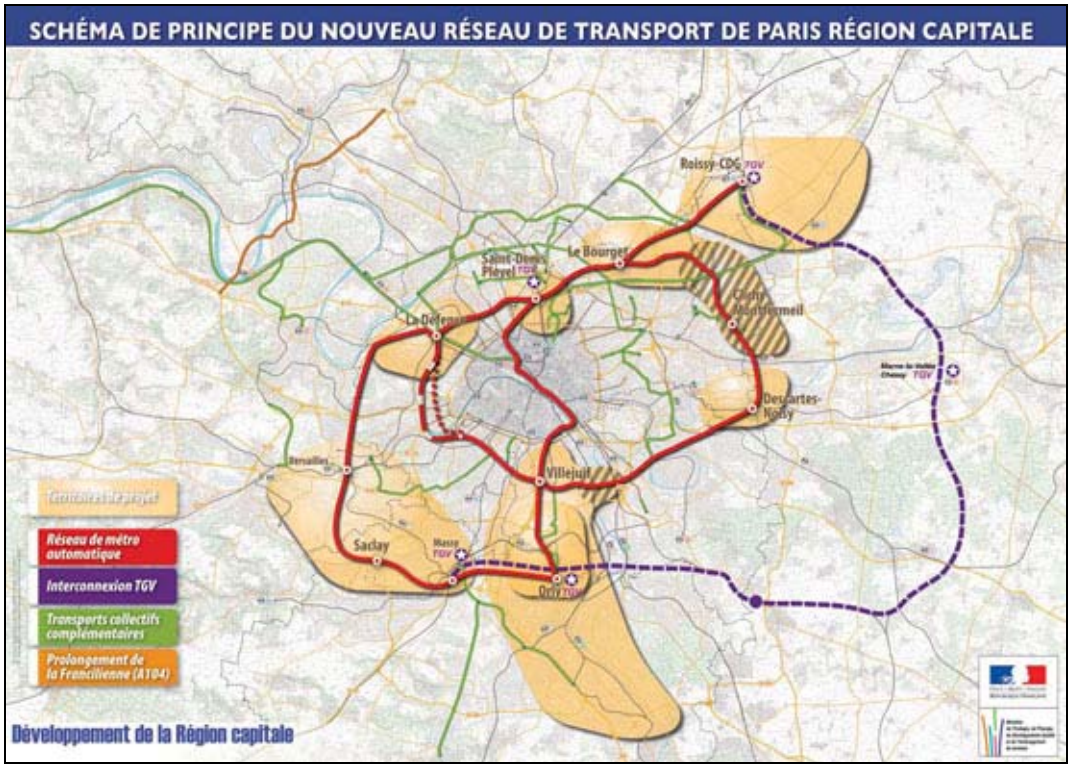

Dès lors, quel rôle ce nouveau réseau aura-t-il ? Permettra-t-il la connexion des principaux pôles économiques du département avec le reste du territoire francilien ?

c'est-à-dire la Défense qui est l'un des neuf territoires de projet et les autres pôles économiques existants et à venir d'ampleur régionale que sont le Val de Seine et la boucle nord en profonde mutation

Quels liens le sud des Hauts de Seine aura-t-il avec le plateau de Saclay et quelles synergies entre les établissements de recherche publique et privée seront renforcées ?

4-1 – Le C2D 92 exprime l'importance de mener une réflexion globale sur les objectifs structurants et les conditions de déploiement sur le territoire de ce nouveau réseau de transport

Il s'agit de faire en sorte qu'il puisse, en plus de son rôle premier, **rendre service au quotidien** aux habitants et aux salariés des Hauts-de-Seine.

Il est indispensable de réaliser une étude d'impact prospective qui tienne compte de l'augmentation de fréquentation créée par ce mode de transport supplémentaire et des possibilités de report sur d'autres modes de transport y compris doux.

Le C2D 92 n'a pas été saisi du projet d'Arc express, mais il estime important d'en tenir compte.

Le réseau Arc express obéit à une philosophie différente, avec une vitesse moins rapide et davantage de gares sur le territoire comme la carte suivante le précise.

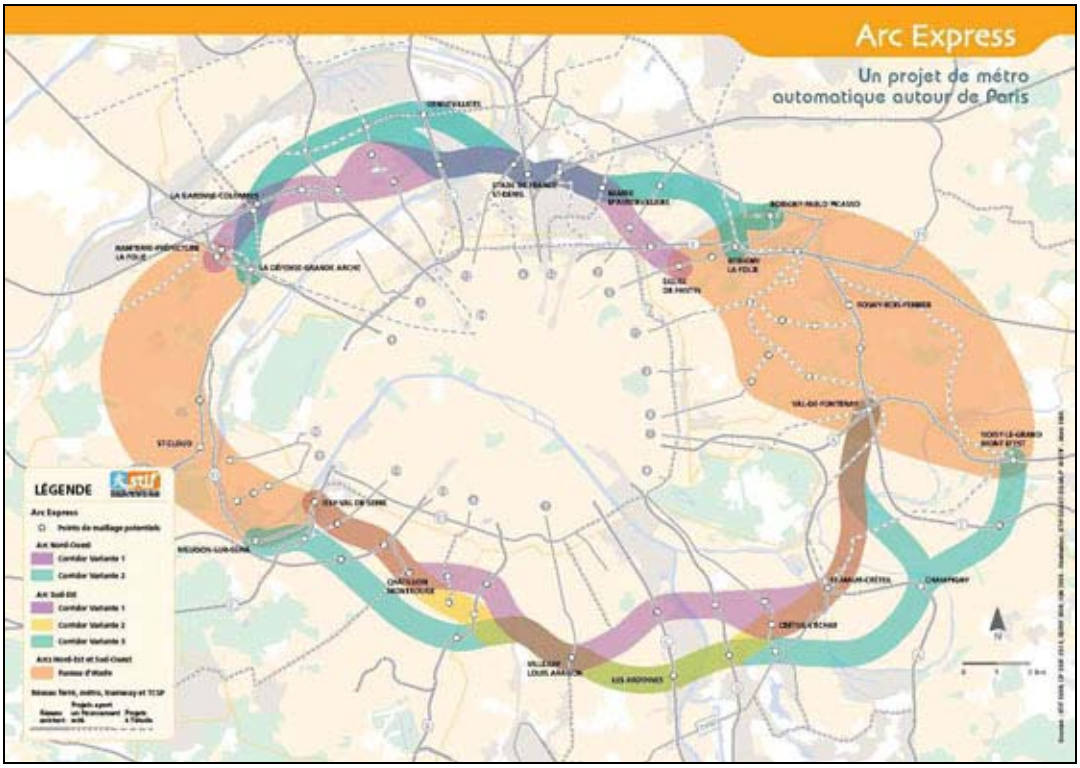

Source DOCP p 80/86

Le C2D 92 propose également que les nouvelles gares permettent une **intermodalité** fine avec d'autres modes de transports, y compris doux et un développement de logements et de services.

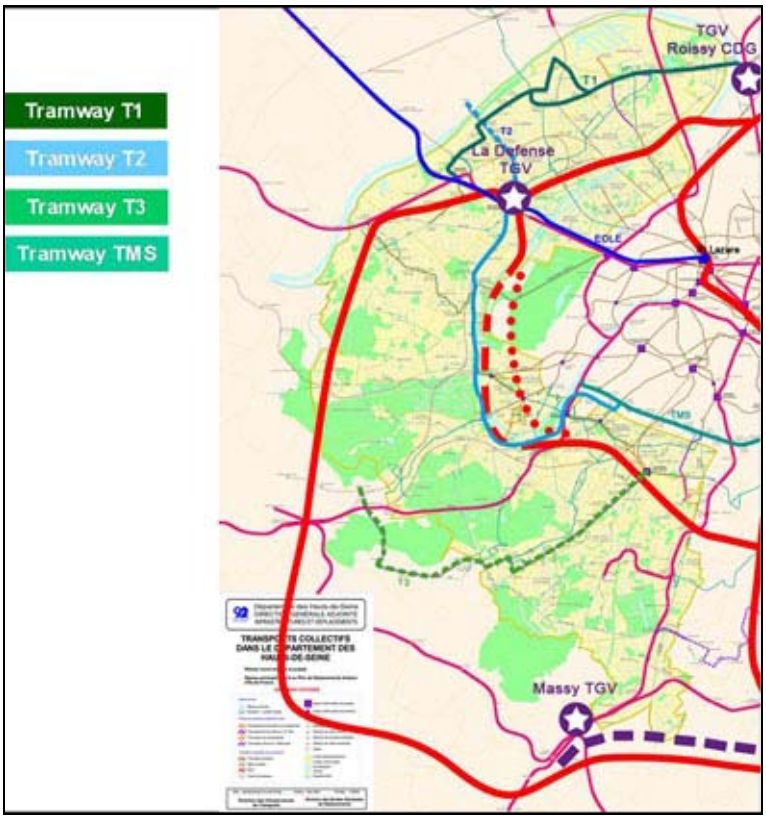

Les Hauts-de-Seine ont vu leur population active progresser de 11 % entre 1999 et 2006 (de 651 000 à 721 800). Seulement moins d'un actif sur 4 des Hauts-de-Seine (23,5 % exactement) travaille dans sa commune de résidence, c'est moins que la moyenne régionale (30%) et c'est un chiffre en baisse depuis 1999. Seulement la moitié des actifs du département travaille dans les Hauts-de-Seine. Ces phénomènes sont constatés également sur le 93 et le 94 mais sur des volumes beaucoup moins importants

Le nombre d'emplois offerts sur le territoire est passé de 815 000 en 1999 à 900 000 en 2006 (+10,4%). Les Hauts-de-Seine recrutent bien au-delà de leurs frontières et génèrent plus de déplacements que les autres départements franciliens. Ainsi, plus de 500 000 personnes viennent travailler chaque jour dans le département, ce qui représente plus que les déplacements générés vers la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne réunis (à peine plus de 200 000 chacun)[22].

4-2 – Il importe de concevoir les déplacements globalement au service des usagers et de ne pas uniquement raisonner en territoires desservis mais plutôt en besoins quotidiens.

Il s'agirait de mettre sur une carte les raisons de se déplacer pour travailler ou pour les loisirs et de proposer les transports correspondants, conçus dans leurs complémentarités fines.

La mobilité est en effet un sujet à étudier avec les autres thèmes importants pour le quotidien des utilisateurs du territoire et son avenir comme le logement ou l'attractivité économique et culturelle.

Elle est à étudier en approfondissant chaque mode de transport, en commun, circulations douces piétons vélos ou les stratégies routières de l'Etat, du Département et des villes qui seraient en particulier intéressantes à connaître. Ces modes sont à étudier individuellement et aussi dans leur complémentarité.

Pour matérialiser plus facilement les temps de déplacement tout mode de transports confondu, des **cartes isochrones de déplacement** pourraient être utilement réalisées sur le territoire à partir des pôles d'attractivité (entreprises, commerces, zones d'enseignement, loisirs, espaces verts, etc.)

Elles tiendraient compte du temps nécessaire aux changements de modes de transport, car si le temps de transport est celui du mode de transport principal et en particulier à la vitesse de déplacement, il est aussi lié à celui des interconnexions.

Elles pourraient être utilisées pour déployer de nouveaux types de transports, si nécessaire.

4-3 – Le C2D 92 considère que le choix du positionnement des gares devra prendre en compte, non seulement les territoires directement desservis et leur poids en matière d'habitants et d'emplois, mais également les capacités de rabattement à partir des réseaux de transports existants (métro, tramways, bus, SNCF), des projets d'ores et déjà engagés et des capacités de création de parcs de stationnement relais et de pôles de services.

Il convient aussi de ne pas sous-estimer les emprises nécessaires autour des gares majeures pour assurer ces interconnexions dans des conditions attractives, tout en permettant à ces mêmes pôles de jouer leur rôle naturel de centres de services et d'animation locale.

L'organisation des lignes de bus et des autres moyens de déplacement dans le Département devrait être remise à plat pour adapter un schéma global des transports à l'arrivée du nouveau Réseau en privilégiant « intermodalité » et « complémentarité ». Ce schéma tiendra compte également des capacités financières ainsi que des délais de réalisation de la rénovation des lignes existantes déjà saturées.

Il conviendrait également d'étudier les moyens à mettre en œuvre pour utiliser davantage la Seine en vue de transporter des passagers. Les projets de transport fluvial de proximité[23] comme celui de navigation douce et de passeur de rives évalués gagneraient aussi à être évalués puis étendus.

[22] Source DDE 92

[23] « Au fil de l'eau », avec comme partenaires Ports de Paris, le Conseil général des Hauts-de-Seine, le Conseil régional d'Ile-de-France, l'Agence de l'eau Seine-Normandie, la Direction régionale de l'environnement, les communes limitrophes (Agglomération Grand Paris Seine Ouest) et l'Association Espaces. www.aufildeleau.eu

4-4 – Considérant l'importance de proposer des modes alternatifs au déplacement motorisé individuel et relevant que les Plans de déplacements des employés sont obligatoires pour les organisations de plus de 1 000 salariés, le C2D 92 propose que le Conseil général incite à ce que davantage de Plans de déplacements des employés soient mis en place et à ce qu'ils soient mis en relation les uns avec les autres pour que des Plans de déplacement inter-entreprise puissent naître plus facilement.

4-5 – Il est souhaitable que les Plans de déplacements urbains locaux, qui doivent précéder les PLU, (Plans locaux d'urbanisme) soient davantage développés dans les Hauts-de-Seine, en particulier au niveau des intercommunalités.

5 – Le C2D 92 met en avant l'importance de la gouvernance.

Quel sera le statut des territoires aux abords des gares ?
Comment les maires et les acteurs du territoire seront-ils associés à l'aménagement de ces territoires ?

5-1 – Considérant l'importance de faire accepter ce projet du Grand Paris dans ses finalités et ses concrétisations auprès de tous les acteurs concernés, le C2D 92 propose l'installation d'un Atelier départemental sur le Grand Paris animé par le Conseil général.

Il traiterait des thèmes impactés par le projet du Grand Paris, qu'il s'agisse de la mobilité, du logement, de l'attractivité économique ou du développement social et culturel et des autres questions soulevées par le présent avis.

Plateforme d'expertise, d'échanges et d'innovation pour les élus départementaux, il serait le lieu des analyses techniques, financières, d'urbanisme et d'aménagement utiles aux réflexions et aux décisions à prendre en lien avec le Grand Paris. Il permettrait au Conseil général de disposer, d'outils d'analyse et d'éléments objectifs pour discuter avec les instances qui travaillent sur le Grand Paris. Il s'exprimerait sur des sujets pris le plus en amont possible bien avant les enquêtes publiques correspondantes. Il ne se cantonnerait pas uniquement aux questions intradépartementales et permettrait de dialoguer avec les départements voisins sur des territoires et des dynamiques partagées.

Animé par le Conseil général, l'Atelier mobiliserait les acteurs du territoire concernés qui pourraient être des représentants de l'Etat, de collectivités territoriales, d'entreprises, de salariés et d'associations. Les membres du C2D 92 pourraient y être associés selon leur expertise et leur implication.

Il conviendrait en outre de créer au sein des services du Conseil général une véritable expertise pluridisciplinaire à l'échelle du territoire départemental pour être l'interlocuteur privilégié de la Société du Grand Paris et de ce nouvel Atelier.

5-2 – Considérant l'importance de discuter avec les acteurs locaux du tracé, de l'emplacement des gares et de la complémentarité avec les transports locaux existants ou à définir, le C2D 92 propose qu'une Autorité organisatrice des transports de second rang départementale soit créée et animée par le Conseil général.

Le décret n°2005-664 du 10 juin 2005 portant statut du STIF le permet.

Elle participerait au développement de pôles intermodaux conçus pour être de véritables lieux de vie proposant de multiples services. Ils accueilleraient en particulier des parcs des stationnements vélos sécurisés et des liaisons vers des navettes fluviales.

Elle veillerait à ce que ces transports complémentaires ne soient pas uniquement radiaux vers Paris, comme actuellement mais irriguent finement le territoire des Hauts-de-Seine.

Elle participerait au développement d'un système de tarification simplifié et incitatif pour faciliter cette intermodalité.

Elle traiterait de tous les modes de déplacement, collectifs bien sûr, et aussi des déplacements doux, vélos, piétons.

Elle travaillerait étroitement avec le STIF et les intercommunalités concernées.

6 – En conclusion, le C2D 92 considère que le projet de Loi du Grand Paris peut être une chance pour le territoire des Hauts de Seine à condition que le Conseil Général s'implique particulièrement dans sa réalisation et soit une force de proposition.

Le Conseil Général des Hauts-de-Seine conduit une politique qui a précédé et qui doit accompagner celle du "Grand Paris". Il importe que les nouveaux objectifs affichés aujourd'hui s'appuient sur les acquis de cette politique dans le transport des voyageurs, le logement, la protection de l'environnement, la culture, l'éducation et l'action sociale.

Le C2D 92 se prononce pour la création d'une **Autorité organisatrice de second rang départementale** pour donner toute leur efficacité aux nouvelles gares créées dans le cadre du "Grand Paris". Cette autorité veillerait à ce que se créent de véritables pôles d'intermodalité. Une attention particulière à cet égard doit être portée à la nouvelle liaison Roissy la Défense qui doit être un moyen de transformer le nord du Département, partie aujourd'hui la plus fragile des Hauts de Seine. Le C2D 92 insiste pour que la Seine qui traverse le département soit une pièce maîtresse du développement du Grand Paris, le Port de Gennevilliers assurant une relation privilégiée avec Rouen et le Havre.

Considérant la difficulté de créer suffisamment de logements et notamment de logements sociaux, le C2D 92 se prononce pour la **densification** des territoires autour des nouvelles gares avec les outils précisés dans la Loi Grenelle 2. Il considère que les décisions prises jusqu'ici par les collectivités locales dans le domaine de l'urbanisme doivent être mises à jour pour tenir compte des changements qui seront opérés avec la mise en place des nouvelles gares et exprime le besoin de disposer d'une vision stratégique du territoire. Il propose l'installation d'un **Atelier départemental sur le Grand Paris** animé par le Conseil Général et auquel il pourrait être associé.

Le C2D 92 souhaite qu'on prenne la pleine mesure des changements à attendre de la création d'un métro automatique à grande vitesse qui rapprochera domicile et travail d'une façon totalement différente de ce qui se passe aujourd'hui. Mais il insiste pour que la tendance qui s'exprime aujourd'hui à la Défense de développer davantage l'emploi que le logement, soit infléchie et qu'on profite de toutes les opportunités pour **développer le logement social** et éviter ainsi que les employés les plus modestes se logent trop systématiquement dans d'autres départements. Il convient de se doter d'instruments de mesure en la matière en mettant en place des courbes isochrones de déplacement.

Le C2D 92 s'interroge sur l'avenir du sud du département avec les projets de déplacement d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche vers le plateau de Saclay aux dépens de certaines communes sur lesquelles ils sont aujourd'hui implantés.

En résumé, le département des Hauts de Seine restera dans le cadre du Grand Paris un des éléments forts de la région mais toutes précautions doivent être prises pour rééquilibrer progressivement l'emploi et le logement. **Cela suppose, dans le domaine de la gouvernance, une volonté départementale forte**, une coopération exemplaire entre les instances nouvelles et celles qui fonctionnent depuis maintenant plus de 40 ans et qui ont permis d'assurer des services de qualité malgré les lacunes constatées.

* * * * *

ANNEXES simplifiées[24]

1. Saisine du Président du Conseil général des Hauts-de-Seine :

CONSEIL GÉNÉRAL
DES HAUTS-DE-SEINE

Le Président

Nanterre, le 27 OCT. 2009

REF : PAT/JDR/mj

Monsieur le Préfet,

La consultation « le grand pari de l'agglomération parisienne », organisée par le Ministère de la Culture, a permis l'émergence, au travers des projets esquissés par dix équipes internationales d'architectes et d'urbanistes, de nouvelles propositions et innovations pour l'aménagement de la métropole francilienne. Ces réflexions ont notamment mis en évidence l'importance d'un grand axe de développement de la métropole vers l'Ouest.

Le Gouvernement a déjà identifié les principaux secteurs stratégiques sur lesquels le Grand Paris s'appuiera plus particulièrement : le quartier d'affaires de la Défense, le pôle Orly Rungis, le plateau de Saclay, et ses prolongements dans les Yvelines, au sud et à l'ouest, le Mantois avec les projets de développement de la Seine Aval, la plaine de France et le pôle de Roissy.

Il appartient désormais à la collectivité alto séquanaise d'analyser ces éléments nouveaux. Le territoire des Hauts-de-Seine se situe au cœur de ces débats, par sa notoriété internationale participant directement au rayonnement du Grand Paris, son attractivité économique et résidentielle, ses interrelations avec ses départements voisins et sa contribution naturelle à cette dynamique nouvelle d'ouverture de la métropole vers le Havre suivant l'axe de la Seine.

Je souhaite que le Conseil de développement durable des Hauts-de-Seine que vous présidez, s'interroge sur les questions que soulèvent, pour notre département, les enjeux du Grand Paris:

- les opportunités pour le territoire des Hauts-de-Seine et les atouts que le département doit valoriser ;
- les points de vigilance auxquels il faudra veiller concernant la modification des équilibres territoriaux qui seront induits ;
- les évolutions souhaitables en matière de qualité de vie, de rythmes d'usage, de services, de développement technologique, culturel et social.

HÔTEL DU DÉPARTEMENT
2-16, BOULEVARD SOUFFLOT, 92015 NANTERRE CEDEX
TÉL. 01.47.29.30.31

[24] Un autre document reprend les documents cités in extinso

Cette saisine s'inscrit dans la continuité des débats soulevés à l'occasion de l'élaboration de la contribution des territoires des Hauts-de-Seine au projet de schéma directeur et sur laquelle le Conseil de développement durable des Hauts-de-Seine s'est prononcé en février 2006.

Afin que vous puissiez commencer vos travaux, les services du Conseil général vous transmettront toute information qui vous semblera utile, avant la fin décembre 2009. Votre avis me sera rendu avant l'été 2010.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Patrick Devedjian
Ministre auprès du Premier ministre,
chargé de la mise en œuvre du plan de relance

Monsieur François Leblond
Ancien Préfet
Président de la Cofhuat
Président du Conseil de développement durable
des Hauts-de-Seine
21, boulevard de Grenelle
75015 Paris

2. Liste des participants aux réunions du C2D 92 sur le Grand Paris

NOM - PRENOM	ORGANISME
ACTEURS SOCIOPROFESSIONNELS	
BAILLAVOINE Béryl, Chef de produit	**Société Windela**
BOUVY Michel, Secrétaire général de l'UD UNSA 92	**Union départementale UNSA 92**
FRANTZ Jérôme (Titulaire), Président	**MEDEF 92**
HALIOVA Séverine (Suppléante), Chargé de mission Mobilité	**OREE**
HARDY Pascal (Suppléant), Vice-Président	**Union départementale CFTC 92**
KEMPF Michel (Titulaire), Administrateur	**CFE-CGC 92**
LAMY Bernard (Titulaire), Urbaniste / Architecte conseil	**Ordre des architectes**
MAHE Bertrand (Suppléant), Conseiller prud'hommes	**Union départementale CFTC 92**
MONTALESCOT Yves (Titulaire), Secrétaire général	**Union départementale CFDT 92**
PELLOUX Louis Gaston (Suppléant), Membre de la commission entrepreneurs et société du MEDEF 92	**MEDEF 92**
QUIVOGNE Laurent (Titulaire), Président	**Centre des jeunes dirigeants 92**
THOURON Philippe (Suppléant), Vice-Président	**Chambre de métiers et de l'artisanat 92**
PERSONNES PUBLIQUES	
ACCART Bernard (Suppléant), Adjoint au Maire délégué à l'environnement et à l'espace public	**Courbevoie**
ACCHIARDI Emmanuel, Adjoint au directeur, en charge du développement durable	**Direction départementale de l'Équipement des Hauts-de-Seine**
ATTARD Jean-Christophe (Suppléant), Chef de cabinet d'Alain-Bernard BOULANGER, Maire adjoint en charge de la Politique de la Ville, du logement et de la vie associative à Villeneuve-la-Garenne	**Conseil général 92** **Villeneuve-la-Garenne**
AUDOIN Véronique, Unité Berges / Service Seine, Direction de l'eau	**Conseil général 92**
AUMAITRE Eric (Suppléant), Service développement économique et emploi	**Courbevoie**
BATTE Elodie, Stagiaire dans le développement économique	**La Garenne Colombes**
BAUDECHON Jean-Pierre (Suppléant), Suppléant de Nicole Goueta	**Colombes**
BERTHON Benjamin, Service études et prospectives, Direction de l'habitat	**Conseil général 92**
BERTRAN Julien, Responsable Unité prévention des pollutions et optimisation environnementale, Direction de l'environnement et du développement durable	**Conseil général 92**
BODART Jacques, Chargé de missionDirection de l'Urbanisme, de l'Aménagement et de l'Information Géographique	**Conseil général 92**
BORDEAUX Pierre (Suppléant), Adjoint au Maire Prospective et développement stratégique de Courbevoie au 21ème siècle	**Courbevoie**
BOUERY Patrick, Direction de l'environnement et du développement durable	**Conseil général 92**
BOUILLOT François, Chef de projet / Service du développement du territoire	**Conseil général 92**
CABANEL Christiane, 1er Maire-Adjoint en charge du développement durable	**Saint-Cloud**
CIANFARANI Christiane, Responsable de l'Unité Transports et déplacements, Service déplacements et sécurité routière	**Direction départementale de l'Équipement des Hauts-de-Seine**

COMBES Jean-François, Directeur général adjoint, Département construction et entretien des bâtiments	**Conseil général 92**
DEGOUL Romain, Ingénieur écologue, Direction de l'environnement et du développement durable	**Conseil général 92**
DE GOUZEL Anne, Adjointe au directeur et chef du service sensibilisation à l'environnement, Direction de l'environnement et du développement durable	**Conseil général 92**
DOS SANTOS José, Chargé d'études observatoires, Plan stratégique du patrimoine, Département construction, entretien des bâtiments	**Conseil général 92**
DE ROUJOUX Julie, Directrice de l'Urbanisme, de l'Aménagement et de l'Information Géographique	**Conseil général 92**
DE VASSAL Gérard, Maire adjoint honoraire	**Boulogne-Billancourt**
DESHAYES Yolande, 1er adjoint au Maire en charge de la Politique de l'habitat	**Courbevoie**
DEWILDE Jean-François, Chef d'unité espaces naturels et biodiversité, Direction de l'environnement et du développement durable	**Conseil général 92**
FLAMANT Pascale (Suppléante), Conseillère municipale chargée du développement durable	**Sèvres**
FOURCADE Odile (Titulaire), Conseiller général délégué au développement durable	**Conseil général 92**
FOURET-LEMBLIN Monique, Directeur général adjoint des services	**La Garenne Colombes**
GAUBERT Laurence, Responsable du service environnement et développement durable	**Puteaux**
GAZEILLES Vincent (Titulaire), Conseiller général	**Conseil général 92**
GIGNOUX Laurent, Directeur de la voirie	**Conseil général 92**
GILBERG Jonathan (Suppléant), Collaborateur du Maire, Patrick Jarry	**Nanterre**
GITTON Mireille, Maire adjointe en charge de la culture et patrimoine	**Clichy-la-Garenne**
GOUETA Nicole (Titulaire), Vice-présidente en charge de l'aménagement du territoire au Conseil général 92	**Conseil général 92**
GOURIET Martine (Titulaire), Conseiller général	**Conseil général 92**
GOUX Véronique, Urbaniste	**Boulogne-Billancourt**
GRANDCHAMP Marie-Odile (Suppléante), Adjointe au Maire en charge du dd et de l'environnement	**Chaville**
GRUYER Dominique, Chargé de mission, Pôle attractivité et emploi	**Conseil général 92**
GUEGUEN Françoise (Suppléante), Adjointe au Directeur de l'Urbanisme	**Courbevoie**
GUIHARD Claude, Adjoint au directeur de la voirie	**Conseil général 92**
GUSOTHIEN Peggy, Assistante de l'Unité Réseau d'initiatives pour le développement durable, assistante de la Secrétaire générale du Conseil de développement durable des Hauts-de-Seine (C2D 92)	**Conseil général 92**
HAEZEBROUCK Patricia, Chargée de mission Topmétier, Direction des actions éducatives	**Conseil général 92**
HERNIO Chrystel, Collaboratrice de Nicole Gouéta	**Conseil général 92**
HOSATTE Jacqueline, Responsable du service des initiatives locales et actions de prévention / Direction des actions éducatives	**Conseil général 92**
JARRY Patrick (Titulaire), Maire	**Nanterre**
JEROME Audrey-Luce, Chargée de mission Projet territorial de dd de Sud de Seine	**Communauté d'agglomération Sud de Seine**

KOSCIUSKO-MORIZET François (Titulaire), Maire / Vice-Président du Conseil général 92	**Sèvres**
LAGADEC Emmanuelle, Secrétaire générale du Conseil de développement durable des Hauts-de-Seine (C2D 92), Responsable de l'Unité réseau d'initiatives pour le développement durable	**Conseil général 92**
LANOE Brigitte (Suppléante), Adjointe au directeur, Service urbanisme	**Bourg-la-Reine**
LE MOAL Martine (Suppléante), Chargé de mission prospective et développement stratégique	**Courbevoie**
LIMOGE Marie-Pierre (Suppléante), Adjointe au Maire	**Courbevoie**
LODDE Pierre, Sous-préfet	**Préfecture des Hauts-de-Seine**
MARIE Muriel (Suppléante), Responsable de l'atelier paysage urbain	**Courbevoie**
MARSEILLE Hervé, Vice-Président en charge des transports, de la circulation, de la voirie, des voies navigables et des circulations douces, Maire de Meudon	**Conseil général 92**
MARTIN-CHAUFFIER Yann, Chargé de mission développement durable	**La Garenne Colombes**
MATHIAS Véronique, Adjointe à la directrice de l'Urbanisme, de l'Aménagement et de l'Information Géographique	**Conseil général 92**
MOUGENOT Jacques, Maire adjoint délégué au développement économique et à l'emploi	**Asnières-sur-Seine**
OTT Emmanuelle (Suppléante), Directrice adjointe de Cabinet	**Nanterre**
PANKOWSKA Catherine, Adjointe à la directrice de l'urbanisme, de l'aménagement et de l'information géographique	**Conseil général 92**
PARESYS Martine (Titulaire), Maire adjointe déléguée à l'urbanisme et cadre de vie	**Bourg-la-Reine**
PFEUTY Dana (Suppléant), Chargé de mission Agenda 21	**Courbevoie**
POLO Christian, Directeur de l'environnement et du développement durable	**Conseil général 92**
PREGO Nicolas, Directeur général adjoint du Pôle Attractivité et emploi	**Conseil général 92**
REYNAL Gilles, Directeur adjoint - Responsable du service du développement du territoire	**Conseil général 92**
ROCHE Pierre-Alain, Directeur général adjoint du Pôle aménagement du territoire	**Conseil général 92**
ROMELOT Martine, Directrice des infrastructures de transports	**Conseil général 92**
SCHERRER Denis, Conseiller municipal délégué au patrimoine communal	**Saint-Cloud**
SOLERE Thierry, 11ème vice-Président du Conseil général 92 délégué au développement économique, Premier Adjoint au Maire de Boulogne-Billancourt	**Conseil général 92**
SZABO Claire, Conseiller municipale déléguée à la communication	**Issy-les-Moulineaux**
THOMAS Gilles, Directeur du contrôle de gestion	**Conseil général 92**
VERGES Bertrand, Responsable du service développement économique	**Asnières-sur-Seine**
WATHIER Valérie, Responsable du service Habitat, Direction de l'habitat	**Conseil général 92**
EXPERTS - PERSONNALITES QUALIFIEES	
AGNES Nicolas, Etudiant	**Université Paris Ouest Nanterre La Défense**
BALAN Hélène, Etudiante	**Université Paris Ouest Nanterre La Défense**

BECKER Marie-Claude (Suppléante), Chargée de communication	**Ports de Paris**
BESSAGUET Rémi, Etudiant	**Université Paris Ouest Nanterre La Défense**
BEYSENS Cyrille (Titulaire), Responsable marketing ADT92	**RATP**
BRAHIMI Farid, Etudiant	**Université Paris Ouest Nanterre La Défense**
CHARDONNET Claude	**C&S Conseils**
COUPET Philippe, Consultant	**AC'SEES - Actions communication santé - environnement économie et social**
CUNY Bertrand (Titulaire), Président	**Fondation Léopold Bellan**
DEPIERRE Didier, Responsable études et prospective	**Ports de Paris**
FALIU Thomas, Rédacteur des comptes rendus	**Avec des mots**
FUNFSCHILLING Michel, Directeur	**Port de Gennevilliers**
GABORIAUD Eric (Suppléant), Responsable des études, spécialiste de la mobilité et du Grand Paris	**RATP**
GAGNIERE Vincent, Etudiant	**Université Paris Ouest Nanterre La Défense**
GUILLARD Didier (Titulaire), Directeur développement territorial 92	**EDF**
LEBLOND François (Titulaire), Président de la COFHUAT, Président du Conseil de développement durable des Hauts-de-Seine (C2D 92, Préfet	**COFHUAT**
LELIEVRE Vincent, Architecte	**CAUE 92**
LOUSTAU-CHARTEZ Jacques (Suppléant), Chargé du Partenariat public	**Ecole centrale de Paris**
MEZON Jacques (Titulaire), Direction régionale IDF	**GDF SUEZ**
NAMAN Alain (Personne associée), Vice-présient	**SFU (Société française d'urbanisme)**
PAILLER François-Marie (Titulaire), Expert toxicologue / professeur	**Hôtpital du Val de Grâce**
PARMENTIER Laetitia, Etudiante	**Université Paris Ouest Nanterre La Défense**
PERREAU Chloé (Personne associée), Directrice de projet	**Ports de Paris**
RECOUVREUR Daniel, Vice-Président	**SIGEIF**
SARFATI Florence, Ingénieur d'Affaires	**Société Windela**
SOULE Jean-Sébastien (Personne associée), Directeur	**CAUE 92**
VALLAT Colette (Suppléante), Professeur des universités	**Université Paris Ouest Nanterre La Défense**
ASSOCIATIONS	
BASTIEN Philippe, Président	**Association Matins du soleil**
BEDU Jacques (Suppléant), Directeur	**PACT des Hauts-de-Seine**
BLIN Jean-Marie (Suppléant), Président d'ADEVAM, Vice-Président d'Environnement 92	**ADEVAM Environnement 92**
BOULANGER Alain-Bernard (Titulaire), Président	**ADIL 92**
BOURGES Maurice (Titulaire), Président	**PACT des Hauts-de-Seine**
CANU Audrey, Etudiante en Master 2 à l'université du Maine (Le Mans)	**Association La Fabrique**
DELOURME Olivier (Suppléant), Président d'Honneur	**Environnement 92**
DREDEMY Jean (Suppléant), Responsable environnement	**Union locale CLCV**
EGAL Yves (Suppléant), Membre	**Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports (FNAUT)**
FAVIER Lionel (Suppléant), Adhérent	**Association des Usagers des Transports**
FIANT Gilles, Secrétaire général	**Association La Fabrique**

FRADIN Yann (Suppléant), Directeur général	**Association ESPACES**
FRANCEY Roger, Administrateur	**Association Maillot Sablons Madrid**
GIROUD Jean (Titulaire), Président	**CAI 92**
HUBERT Thierry (Titulaire), Administrateur	**Association ESPACES**
KAKPO Paul, Président	**Agence africaine de développement durable (AGADD)**
MILLOTTE Alain (Titulaire), Vice-président	**UDAF 92**
MOURANCHE Daniel (Titulaire), Vice-président	**Association des usagers des transports (AUT)**
NADEAU Philippe (Titulaire), Vice-président	**Fédération des centres sociaux 92**
RIOTTOT Michel (Titulaire), Président	**Environnement 92**
SALAMITOU Jacques (Titulaire), Président	**AFINEGE**
SIWOSCHINSKY Daniel, Secrétaire général	**Association Matins du soleil**

130 participants

3. Les réunions organisées

1. Plénière d'ouverture, le 11 décembre 2009

2. Commission n°1 « Mobilité durable », le 19 janvier 2010

3. Commission n°2 « Logement et qualité de vie », le 18 février 2010

4. Commission n°3 « Attractivité économique », le 16 mars 2010

5. Commission n°4 « Synthèse », le 13 avril 2010

6. Plénière de clôture « Rendu de l'avis », le 31 mai 2010

4. Les 34 contributions écrites reçues :

- **Plénière d'ouverture le 11 décembre 2009**

  1) Chloé Perreau, Directrice de projet, Ports de Paris, « Le port autonome de Paris au service du développement du territoire alto-séquanais et du Grand Paris »
  2) Michel Riottot, Président, Environnement 92
  3) Ile-de-France Environnement
  4) Lionel Favier, Membre, Association des Usagers des Transports 92, « Climat et transport », « Morvan »

- **Commission 1 : 19 janvier 2010 « Mobilité durable » :**

  5) Séverine Haliova, Chargée de mission mobilité et écologie industrielle, Association OREE, « les Plans de déplacements inter-entreprises, outils du management de la mobilité sur les zones d'activités, et point sur les démarches actives sur le territoire des Hauts-de-Seine »
  6) Daniel Mouranche, Vice-Président, Association des usagers des transports 92, « Les gares de la petite rocade francilienne dans le territoire de GPSO »
  7) Lionel Favier, Membre, Association des Usagers des Transports 92, « Enquête publique sur le projet Vallée Rive Gauche »

- **Commission 2 : 18 février 2010 « Logement et qualité de vie » :**

  8) Chloé Perreau, Directrice de projet, Ports de Paris
  9) Yves Montalescot, Secrétaire général, Union départementale CFDT des Hauts-de-Seine
  10) Colette Vallat, Vice-présidente chargée du patrimoine et du développement durable et de l'intégration territoriale et Professeur de géographie, Université Paris Ouest Nanterre La Défense, « Réflexion à propos des logements étudiants »
  11) Association ESPACES, « Nature urbaine, Logement, Mobilité »
  12) Jean Drédemy, Responsable environnement, Union Locale CLCV, « Consommation, Logement, Cadre de Vie »
  13) Michel Riottot, Président, Environnement 92, « Le logement dans les Hauts de Seine »
  14) Yves Egal, Fédération Nationale de l'Association des Usagers des Transports d'Ile-de-France, « Tout le monde est pour la densité… mais contre la densification »

- **Commission 3 : 16 mars 2010 « Attractivité économique »**

  15) Yves Montalescot, Secrétaire général, Union départementale CFDT des Hauts-de-Seine, « Comment stimuler le développement économique dans les Hauts de Seine, dans la variété des emplois proposés et le développement des services adaptés ? »
  16) Séverine Haliova, Chargée de mission mobilité et écologie industrielle, Association OREE, « Etat des lieux et propositions »
  17) Association ESPACES, « Economie et emploi »

- **Commission 4 : 13 avril 2010 « Synthèse des débats »**

  18) Colette Vallat, Vice-présidente chargée du patrimoine et du développement durable et de l'intégration territoriale et Professeur de géographie, Université Paris Ouest Nanterre La Défense, « Actions de partenariats de l'université dans la vie économique du département »
  19) Association ESPACES, « L'économie sociale et solidaire »
  20) Michel Riottot, Président, Environnement 92
  21) Yves Egal, Fédération Nationale de l'Association des Usagers des Transports d'Ile-de-France, « Pour un Grand Paris dense : urbanisme moins malthusien, rôle renforcé de l'Etat Plus de liberté dans le PLU, plus de contraintes dans le SDRIF »

- **Plénière de clôture : 31 mai 2010 « Rendu de l'avis »**

22) Louis-Gaston Pelloux, MEDEF 92 / La Réserve de l'art, « Le logement des salariés »
23) Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-Seine, « Économie et composante artisanale »
24) Chloé Perreau, Directrice de projets, Ports de Paris, « Canal Seine Nord Europe : un flux d'opportunités pour les logistiques »
25) François Kosciusko-Morizet, Maire de Sèvres, Vice-Président du Conseil général des Hauts-de-Seine
26) Patrick Jarry, Maire de Nanterre, Conseiller général des Hauts-de-Seine
27) Gérard De Vassal, Maire adjoint honoraire, Boulogne-Billancourt
28) Emmanuel Acchiardi, Adjoint au Directeur chargé du développement durable, Direction Départementale de l'Equipement des Hauts-de Seine (DDE92)
29) Alain Naman, Urbaniste qualifié, Délégué SFU, Expert international, Société française des Urbanistes (SFU)
30) Yann Fradin, Association ESPACES
31) Pact des Hauts-de-Seine, « Pour un parc privé de qualité »
32) Michel Riottot, Président, Environnement 92, « Arrêter l'hémorragie des centres de recherche et d'enseignements supérieurs »
33) Daniel Mouranche, Vice-Président, Association des Usagers des Transports 92, « Sept propositions pour l'application de la loi Grand Paris dans les Hauts-de-Seine en matière de transport et de logement »
34) Lionel Favier, Membre de l'Association des usagers des transports 92

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DURABLE DES HAUTS-DE-SEINE

Conseil général des Hauts-de-Seine
Direction de l'environnement et du développement durable
61, rue Salvador Allende
92751 Nanterre
Tél. 01 41 91 28 78
Fax. 01 47 29 41 70
Email : elagadec@cg92.fr
www.planete92.net